



# INSERTIONS DES ANNONCES OFFICIELLES - TARIFS 2010

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2009 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la Direction des Journaux officiels paru au *Journal officiel* du 21 novembre 2009.

## JOURNAL OFFICIEL (ASSOCIATIONS ET FONDATIONS D'ENTREPRISE)

TYPE D'ANNONCE	LIGNE (72 caractères)	TARIFS (en euros)
Déclaration de création d'association	–	44
Déclaration de modification d'association	–	31
Déclarations dont l'objet ou le nouvel objet publié dépasse 1000 caractères	–	90
Déclaration de fondation d'entreprise et fonds de dotation	1	10
Comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation	–	50

*Tarifs non assujettis à la TVA.*